JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

6217, RUE LAURENDEAU, MONTRÉAL (QUÉBEC) H4E 3X8
TÉLÉPHONE (514) 436-0759 FAX (450) 823-2326 JO.OUELLETTE@GMAIL.COM

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL : veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Le 6 février 2023

Me Véronique Dubois
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4210-2022 : HQD - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du Distributeur

Objet: Demande d'extension de délai pour la transmission de la DDR du RNCREQ
Notre dossier: 022-0244-020

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2023-001 de la Régie, laquelle fixe notamment le calendrier de traitement.

Le RNCREQ a pris bonne note que la Régie a fixé au lundi 6 mars 2023 le délai pour la transmission des DDR par les intervenants. Or, il se trouve que l'analyste externe du RNCREQ, M. Philip Raphals, sera en vacances du 26 février au 10 mars, alors que le soussigné est lui aussi en vacances à compter du 22 février pour la semaine de relâche scolaire (semaine du 27 février). Le soussigné précise également qu'à son retour de vacances, le 7 mars, il sera en préparation d'un procès prévu le 10 mars dans un autre dossier.

Conséquemment, afin que le RNCREQ puisse bénéficier d'une période de temps adéquate pour préparer ses DDR, mais surtout prendre pleinement connaissance des réponses qui auront été données le 27 février par le Distributeur (réponses aux DDR de la Régie), le RNCREQ demande une extension jusqu'au 13 mars pour la transmission de sa demande de DDR. Une telle extension de délai au lundi suivant permettrait en effet une finalisation adéquate de la DDR du RNCREQ. Bien entendu, cette extension d'une semaine pourra aussi être accordée au Distributeur afin qu'il ait le même laps de temps initialement prévu pour répondre à la DDR du RNCREQ (soit jusqu'au 27 mars).

Enfin, nous soumettons qu'une telle extension de délai n'est pas préjudiciable à qui que ce soit et ne compromet pas le reste du calendrier de traitement fixé par la Régie.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Jocelyn Ouellette

JO/id